

RESOLUTION SUR LE REFERENDUM

présentée par le camarade Demazière qu'il a retirée en faveur de la résolution de Soudran.

1°) L'attitude du parti sur le référendum constitutionnel peut être indépendante de l'appréciation de la constitution elle-même, dont il est bien entendu qu'elle est une constitution bourgeoise. Notre position doit être déterminée d'une part, par l'attitude de la bourgeoisie sur la question du vote, d'autre part par les réactions de la classe ouvrière. Le bulletin nul préconisé par certains camarades répondait à trois préoccupations :

- a) protester contre une constitution anti-démocratique
- b) ne pas nous mêler aux partis réactionnaires en votant contre.
- c) ne pas renforcer le courant abstentionniste qui marque une certaine démoralisation des masses travailleuses.

2°) Le dernier C.C. n'avait pas pu envisager le référendum sous le jour actuel en raison des événements survenus depuis. Le problème de la constitution elle-même et de son contenu est dépassé par l'attitude que semble devoir prendre la bourgeoisie dans le référendum. Si le VWP vote contre la constitution ou s'abstient (dans ce dernier cas, il recommanderait néanmoins à ses troupes de voter contre) cela signifie que la bourgeoisie prend en fait l'initiative de la rupture de la coalition et engage contre la classe ouvrière une vaste offensive politique. Le référendum peut prendre en ce cas aux yeux des travailleurs l'allure d'un combat de classes et c'est cela qui doit déterminer notre attitude. Celle-ci doit alors être modifiée essentiellement par la volonté de faire échec à l'offensive bourgeoise en contribuant au regroupement des forces ouvrières et de réaliser le front Unique sur le vote avec les partis ouvriers, tout en continuant à critiquer la constitution elle-même aussi longtemps et aussi durement qu'il est nécessaire. Toute autre attitude ne serait pas seulement l'échec certain de notre campagne électorale, mais constituerait un crime contre le Parti et couperait brutalement notre faible contact avec les masses.

3°) Ainsi donc, le mot d'ordre du Parti ne doit pas être en dehors du temps et de l'espace ou accroché "aux conditions objectives favorables à la révolution prolétarienne"; il doit être déterminé d'après la conjoncture politique concrète, c'est-à-dire entre les rapports de force bourgeoisie et prolétariat.

D'où, deux attitudes possibles :

a) Les partis ouvriers sont seuls à voter pour la constitution. Ils s'agit alors, au travers du référendum, de plébisciter les partis ouvriers. Nous votons pour.

b) Dans le cas contraire, nous sommes au contraire en présence d'un véritable plébiscite du tripartisme. Nous invitons la classe ouvrière à protester en présentant un bulletin nul.

NOTE.- La prise de position imminente du M.R.P. pourra d'ici sa discussion au B.P. modifier l'équilibre de cette résolution dans un sens ou dans l'autre des deux solutions envisagées.